

Conditions relatives à iBanChoice

1. Description de la prestation iBanChoice.

iBanFirst met à la disposition du client, et à la demande de celui-ci, en plus de son IBAN ou ses IBANs standards, un autre IBAN spécifique au client (iBanChoice) pour un compte client existant.

L'option iBanChoice n'est disponible que pour les IBANs français.

Cet iBanChoice peut, à la demande du client, être utilisé pour tous ses paiements. Il lui est exclusivement réservé. En parallèle, l'IBAN standard peut continuer à être utilisé.

Le client est seul responsable du traitement et de la transmission de son IBAN personnalisé.

2. Personnalisation pour l'option iBanChoice

Le service iBanChoice est exclusivement proposé suite à une analyse du dossier du futur client avec son chargé de compte (autrement appelé KYC, Know Your Customer). Le client peut choisir lui-même 11 caractères de son IBAN qui est un IBAN de compte multidevise.

Pour la personnalisation, le choix est libre : il peut notamment reposer sur des éléments du nom du client, sur sa raison sociale, sur sa marque déposée, son nom commercial et/ou comporter des numéros. Il doit cependant répondre à tous les critères suivants :

- 11 caractères maximum
- Au moins une lettre (majuscules uniquement)
- Pas de caractère spécial ou d'espace

Si le nombre de caractères est inférieur à 11, les caractères manquants sont remplacés par des zéros en partant de la gauche.

iBanFirst contrôle le respect de ces conditions. Dans ce cadre, elle peut être amenée à demander au client des justificatifs pour les droits au nom ou le motif d'utilisation. iBanFirst peut refuser le nom souhaité par le client sans fournir de motifs.

3. Frais

Les frais actuellement en vigueur pour le service iBanChoice sont de 100€ HT, le service étant valable durant toute la vie du client chez iBanFirst. Une offre promotionnelle permet à tout nouveau client iBanFirst de profiter du service gratuitement si l'ouverture du compte est effectuée avant le 31 décembre 2018.

4. Résiliation

Le contrat d'utilisation du service iBanChoice peut être résilié à tout moment par le client et par iBanFirst avec un préavis de 30 jours. Si le client résilie le contrat d'utilisation du service iBanChoice au cours de la première année, les frais d'utilisation du service restent dûs en intégralité.

5. Conditions générales et Conditions relatives aux opérations de paiement

Par ailleurs, les Conditions générales restent valables.

6. Droit applicable

Les présentes conditions sont soumises au droit belge.

7. Modification des conditions

iBanFirst se réserve le droit de modifier les présentes conditions à tout moment. Le client en sera informé au préalable, par écrit ou par tout autre moyen approprié.